



MC TER

Mention Complémentaire Technicien en Énergies Renouvelables

- Option A : Énergie Électrique
- Option B : Énergie Thermique

Lieu de formation : Haguenau

Validation : Diplôme de l'Éducation Nationale

MÉTIER

Le titulaire de la Mention Complémentaire Technicien en Énergies Renouvelables (MC TER) – option A énergie électrique – option B énergie Thermique – exerce son activité dans le domaine du génie climatique. Il intervient dans la mise en œuvre, la mise en service et la maintenance d'équipements utilisant les énergies renouvelables.

Technicien spécialisé, il permet d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de contribuer à la protection de l'environnement. Les énergies renouvelables principalement concernées sont : le solaire thermique et photovoltaïque, le bois énergie, la géothermie, l'aérothermie et l'aquathermie, l'énergie éolienne.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les besoins du client
- Vérifier les faisabilités de l'installation dimensionnée par le bureau d'étude
- Répartir les activités au sein d'une petite équipe et assurer l'interface avec les autres corps d'état
- Installer les équipements
- Raccorder l'installation aux réseaux
- Réaliser les réglages, les tests nécessaires et la mise en service de l'installation
- Présenter le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client

EN ENTREPRISE

Durant ses périodes en entreprise, l'apprenant va développer ses compétences dans les domaines suivants :

- Identifier les besoins du client
- Dimensionner et sélectionner des équipements
- Préparer et organiser un chantier
- Veiller au respect des règles de sécurité et à l'application des procédures
- Mettre en œuvre des équipements,
- Mettre en service, régler, équilibrer et configurer une l'installation
- Présenter le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client,
- Assurer la maintenance préventive et corrective d'une l'installation
- Mettre à disposition du client un dossier des "ouvrages exécutés"

PROGRAMME

- Module 1 : P.A.C
- Module 2 : Solaire Thermique
- Module 3 : Bois
- Module 4 : Ventilation
- Module 5 : Photovoltaïque + éolienne

PUBLIC CONCERNÉ, DURÉE DE FORMATION

Conditions d'accès

- Être titulaire d'un BAC PRO MELEC, ISEC, IMSEC
- Être âgé de 15 à 29 ans révolus

Pour les plus de 29 ans, possibilité de se former en contrat de professionnalisation (nous consulter).

Capacité d'accueil : 12 places

Durée de la formation : 10 mois

Certification/Diplôme : niveau 4

Après la MC

Entrée dans la vie active

Postes possibles :

- Installateur,
- Chef d'équipe
- Futur artisan
- Metteur au point (maintenance)

Poursuite d'études

BTS Électrotechnique (ET)

Formation dispensée au



Renseignements :

Bas-Rhin 03 88 37 22 08

Haut-Rhin 03 89 46 89 97

info@formation-industries-alsace.fr

www.formation-industries-alsace.fr

UIMM

PÔLE FORMATION
Alsace

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR